



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



RECTORAT

DAREIC
Délégation Académique aux
Relations Européennes,
Internationales et à la
Coopération

Affaire suivie par :

Laurent BERTAT
Chargé de mission

Téléphone
01 57 02 67 43

Fax
01 57 02 68 01

Courriel :
Laurent.Bertat@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
Web : www.ac-creteil.fr

Créteil, le 12 novembre 2012

La Déléguée aux relations européennes,
internationales et à la coopération,

à

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement du second degré,

Mesdames et Messieurs les directeurs
d'écoles.

S/c Madame et Messieurs les directeurs
académiques des services de l'éducation
nationale, directeurs des services
départementaux de l'éducation nationale de
Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis et du
Val-de-Marne,

S/c Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
d'académie-inspecteurs pédagogiques
régionaux.

**Objet : séjours du conseil pour le développement du français en Louisiane
(Codofil) 2013-2014.**

Je vous informe que la campagne pour l'appel à candidature des séjours
Codofil 2013-2014 en Louisiane est ouverte.

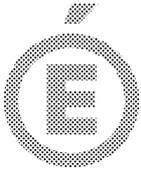
Ces séjours s'adressent **aux enseignants titulaires des établissements publics
et privés du premier et du second degré et aux enseignants non-titulaires
justifiant de trois années d'expérience professionnelle** (les années
d'assistantat de langue n'étant pas prises en compte).

Pour le second degré, les disciplines concernées sont : lettres, histoire et
géographie, mathématiques, sciences physiques et chimiques, sciences de la vie
et de la Terre, langues vivantes, éducation physique et sportive.

Les **objectifs** de ce programme sont :

1. **favoriser le perfectionnement linguistique** des professeurs des écoles
qui peuvent être appelés, à leur retour, à enseigner l'anglais à l'école
primaire,
2. proposer aux enseignants une **ouverture sur une culture et un système
éducatif différent** du leur,
3. permettre aux professeurs de français langue étrangère de **parfaire leur
pratique professionnelle**.

La durée du séjour est **d'une année scolaire** renouvelable deux fois.
Les enseignants titulaires de l'enseignement public doivent demander un
détachement, sous réserve de l'accord de leurs autorités hiérarchiques.



2

Les enseignants titulaires de l'enseignement privé doivent demander une disponibilité pour convenance personnelle.
Durant leur séjour, **les enseignants relèvent des autorités scolaires locales** et doivent se conformer à l'organisation et au règlement de leur établissement d'accueil.

Les enseignants recrutés devront **enseigner la langue française ou certaines matières en français** dans les établissements louisianais. **Une sensibilité à l'interculturel est attendue**. De plus, une **expérience ou une formation en didactique des langues** sera appréciée.

Comment postuler ?

1. Consulter le [BOEN N°38 du 18 octobre 2012](#)
2. Télécharger et compléter au format informatique Word le formulaire correspondant à votre profil sur le [site du CIEP](#).
3. Envoyer la version électronique **sans avis hiérarchique** du formulaire à l'adresse codofil@ciep.fr **avec les pièces demandées**.
4. Pour les enseignants du premier degré : transmission du dossier en version papier **par voie hiérarchique** à la Direction départementale des services de l'éducation nationale (DSDEN) **avant le 7 janvier 2013** délai de rigueur.
Le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) transmettra le dossier revêtu des avis hiérarchiques directement au CIEP.
5. Pour les enseignants du second degré : transmission du dossier **par voie hiérarchique** à la DAREIC **avant le 7 janvier 2013**.
La DAREIC sera chargée de collecter les avis hiérarchiques auprès des IA-IPR, puis de transmettre directement les dossiers au CIEP.

Tout dossier incomplet, ne respectant pas la date limite ou la procédure sera considéré comme non valide.

Les candidats présélectionnés seront convoqués à un entretien individuel fin février 2013. Les candidats sélectionnés en seront informés en mai 2013.

RECTOIRE DE CRETEIL
DAREIC
4 rue de la Concorde - Inesco
94000 CRETEIL Cedex
Muriel EMILE